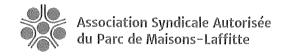
ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE



COMPTE RENDU

CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 26 JUIN 2024



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE **DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE**

Le Conseil Syndical de l'Association Syndicale Autorisée du Parc de Maisons-Laffitte s'est réuni mercredi 26 juin 2024 à 20h30, dans la salle Raymond WAGREZ, au siège de l'association, sous la présidence de Monsieur François LEJEALLE, président.

PRÉSENTS:

Patricia BUTEL (syndic) Frédéric CERTAIN (syndic) Jean-Jacques CHIOZZI (vice-président) Jean-Michel DEBRAT (syndic suppléant) Jean-Luc GAYET (syndic) Claude KOPELIANSKIS (maire-adjoint) François LEJEALLE (président) Pierre LIEBAERT (syndic) Sabine MARNIQUET (syndic) Natacha MONNET (syndic) Nathalie PASSEDOUET (syndic) Jean-Luc POTTIER (syndic) Philippe TROUKENS (syndic) Sophie YOLDJOGLOU (syndic suppléant)

<u>REPRÉSENTÉS</u>:

Frédéric DELMAS (syndic) représenté par François LEJEALLE

Serge GODAERT (maire-adjoint)



Le quorum (au moins sept syndics présents ou représentés) étant dépassé, Monsieur François LEJEALLE déclare la séance ouverte à 20h30

Approbation du projet de compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du mercredi 24 avril 2024

François LEJEALLE porte au vote le projet de compte rendu de la réunion du Conseil syndical du mercredi 24 avril 2024, tel qu'il a été transmis avec l'ordre du jour.

Le compte rendu du Conseil du mercredi 24 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS

I. BUDGET-FINANCES - Pierre LIEBAERT

Approbation du budget supplémentaire 2024

Pierre LIEBAERT remercie l'ensemble des intervenants pour la construction du budget supplémentaire 2024.

Ce Budget Supplémentaire (BS) porte sur 2 éléments :

- L'intégration du report des résultats des exercices antérieurs pour un total de 717 058 euros
- L'ajustement des dépenses et des recettes à la réalité du budget avec notamment l'intégration des données externes au budget comme l'inflation.

Pierre LIEBAERT présente les grandes masses de ce budget supplémentaire.

Section fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Elles sont en légère hausse de 5 350 €. Une hausse principalement liée aux indemnités journalières perçues.

Les autres recettes sont globalement inférieures au Budget Primitif (BP).

Le total des recettes de fonctionnement est de 1 951 810 euros (en cumulé BS + BP).

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses sont en hausse de 10 850 euros (hors autofinancement) liée à l'ajustement de diverses dépenses.

Section investissement

Les recettes d'investissement

Exception faite du report des excédents des années antérieures (+ 717 058 euros), les recettes de la section d'investissement sont en hausse de 64 671 €, correspondant à la reprise des restes à réaliser (subvention DRAC et Région).

L'autofinancement de 376 435 € est stable si l'on considère l'inflation et la faible augmentation des redevances syndicales.

Les dépenses d'investissement

Ces dépenses sont en hausse de 399 750 euros, une hausse principalement due aux éléments suivants :

- Travaux d'isolation et de rénovation bâtiment Cuvier pour 330 700 €

3



- La restauration des Caves du Nord tranche 1bis pour 54 000 €

Réflexion sur l'emprunt

L'emprunt voté en assemblée du 4 avril 2023 pourrait être décalé au 2ème trimestre 2025.

Il sera possible de préciser le report une fois les appels d'offre des travaux des Caves du Nord finalisés.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'adopter le budget supplémentaire 2024 arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement

Dépenses : 776 185,28 dont 54 000,00 de RAR Recettes : 776 185,28 dont 64 670,60 de RAR

Fonctionnement

Dépenses : 5 350,00 Recettes : 5 350,00

Compte financier unique

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux à partir de 2026.

Les objectifs étant :

- Court terme : la simplification, la transparence et la qualité des comptes
- > Long terme : démarche de certification des comptes

Il est proposé au Conseil d'appliquer par anticipation cette nouvelle disposition dès l'exercice 2025 pour les comptes de l'année 2024.

L'intérêt étant, comme pour la M57, de ne pas attendre le dernier moment et de bénéficier de plus de capacité d'accompagnement des services du Trésor Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité l'adoption du compte financier unique à compter de l'exercice 2025 pour les comptes de l'année 2024.

Convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un logement

Il est exposé aux membres du Conseil les éléments suivants :

Le bâtiment des 11-13 cuvier comportent au r+1, quatre logements de fonction. Deux sont occupés par le chef des gardes et le contremaître. Les deux autres sont actuellement vides. Un de ces logements est réservé au prochain garde qui sera recruté.



Le dernier logement restera donc vacant pour une durée non définie. Afin de valoriser ce bien de l'ASA et dans l'attente d'un éventuel projet de recrutement, il est proposé de mettre à disposition ce logement par convention d'occupation à titre précaire et révocable.

La mise à disposition pourra être reconduite pour des périodes successives d'un (1) an, après accord express par courrier de l'ASA, au terme de la période initiale ou de chaque reconduction successive.

Cette mise à disposition précaire donnera lieu au paiement d'une redevance dont le montant est établi en fonction du caractère précaire de la convention.

La présente mise à disposition sera consentie au profit de Monsieur ARAUJO ANTUNES Alberto pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2024 au 31 août 2025 moyennant une redevance mensuelle de 300 €.

Ces sommes seront payables à terme échu. Les frais d'électricité et de gaz demeurent à la charge de l'occupant.

Il est proposé au Conseil :

- D'approuver la convention d'occupation précaire et révocable
- D'autoriser Monsieur le président à signer la convention dans les conditions visées cidessus

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité d'approuver la convention dans les conditions mentionnées ci-dessus.

II. ADMINISTRATION GENERALE / SECURITE / JURIDIQUE - Frédéric CERTAIN

Lancement d'une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration des Caves du Nord

Le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration des Caves du Nord signé en 2020 avec l'ATELIER MONCHECOURT n'est plus applicable. En effet, l'acte d'engagement prévoit une rémunération du titulaire de 9,75% du montant de l'enveloppe des travaux. En 2020, cette enveloppe était de 452 000 euros HT pour l'ensemble des tranches des travaux de restauration.

Cependant, l'enveloppe totale s'avère beaucoup plus élevée que l'estimation qui avait été faite en 2019 puisqu'elle est estimée à plus de 1 200 000 euros HT. Si on se base sur le taux de rémunération actuel de la maîtrise d'œuvre, un avenant excédant 20% du montant initial du marché serait nécessaire. Or cela n'est pas admis par les règles de la commande publique.

Un nouvel appel d'offres devra donc être lancé pour le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration des Caves du Nord.

Il est proposé au conseil d'autoriser :

- Le lancement de l'appel d'offres du projet de marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration des Caves du Nord.
- M. le président à prendre toutes les dispositions utiles pour la réalisation de cet appel d'offres ou de sa relance en cas d'infructuosité.



- M. le président à prendre tous les actes de préparation, de passation, d'exécution et de règlement du marché.
- M. le président à signer le marché public après décision de la commission d'appel d'offres et à prendre les dispositions d'application nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité le lancement de la procédure dans les conditions sus mentionnées.

Commission d'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration des Caves du Nord

Pour rappel, l'article 37 des statuts dispose :

Les marchés sont passés selon les dispositions de l'article 44 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006

- Les commissions d'appels d'offres sont présidées par le Président de l'ASP avec voix prépondérante.
- Le maire désigne un représentant de la municipalité avec voix consultative pour participer aux délibérations des commissions d'appels d'offres de marchés bénéficiant d'une subvention municipale.
- La commission d'appels d'offres est composée de trois membres titulaires ainsi que de deux membres suppléants désignés par le conseil syndical en son sein.
- Une commission spéciale peut être constituée pour la passation d'un marché déterminé.
- Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres : des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation (salarié de l'ASA, agent de l'Etat etc.) et lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.
- Les modalités de fonctionnement de ces commissions sont celles prévues par le Code de la Commande Publique pour les communes de moins de 3 500 habitants, en substituant le terme de « Président » à celui de « Maire ».

Il est proposé au Conseil Syndical de désigner les membres de la Commission d'appels d'offres (CAO) pour l'attribution du marché de restauration des Caves du Nord.

Désignation des membres de la CAO

Membres titulaires François LEJEALLE (président) Pierre LIEBAERT Sabine MARNIQUET

Suppléants Patricia BUTEL Jean-Jacques CHIOZZI

III. COMMUNICATION - Jean-Luc GAYET

Journée de lancement de la campagne de collecte de dons pour la restauration des Caves du Nord

Le lancement de la campagne a eu lieu le 9 juin 2024 aux Caves du Nord. Cette journée rythmée par les représentations de fauconniers, sonneurs et équines, fut un succès auprès des résidents



du Parc et du public en général.

En quelque chiffres:

- Environ 500 personnes en continu sur le site toute la journée.
- Entre 5000 € et 6000 € de dons perçus directement liés au lancement de la campagne

Quelques points d'amélioration sont à noter :

- Sonorisation
- La communication a été largement retardée en raison d'une validation tardive de la préfecture (reçue le 5 juin 2024).

Un certain nombre de mansonniens nous ont signalé qu'ils n'avaient pas été avertis de cette journée, à regret. Il conviendra de :

- ✓ Prévoir une diffusion plus large (vivre à ML, Facebook, Instagram, mail...)
- ✓ L'affichage des bandeaux sur le lieu 3 semaines avant l'évènement
- ✓ Un article dans le courrier des Yvelines pour l'annonce de l'évènement

Retombées de l'évènement :

Courrier des Yvelines : Un article de presse dans le Courrier des Yvelines a été diffusé Région Ile-de-France : Communiqués sur Facebook par Alexandra Dublanche Fondation du Patrimoine : Communiqués Facebook, Instagram et LinkedIn ASP : Communiqués Facebook, Instagram et email.

Planning de communication et de relance d'appels aux dons

Communication

- Paliers de la campagne : chaque année
- Communication réseaux : email, Facebook, Instagram et LinkedIn
- Communication presse : Parc Actu, Vivre à ML, courrier des Yvelines

IV. ESPACES VERTS, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE -Philippe TROUKENS

Ramassage des déchets verts :

Philippe TROUKENS évoque de nombreux appels de résidents du Parc, concernant les déchets verts. La question du ramassage des déchets verts est posée à la mairie.

M. KOPELIANSKIS, explique que le budget supplémentaire à accorder étant élevé (100 000 €) le dossier fut arrêté.

A la proposition de Pierre LIEBAERT de compenser le ramassage des déchets vert par une diminution modérée du ramassage du verre, M. KOPELIANSKIS répond qu'une étude a été faite en ce sens mais qu'elle ne permettait pas une économie d'échelle.

Il est émis la possibilité de mutualiser ce budget déchets verts avec d'autres communes alentours.

Point sur l'actualité hippique :

Jean-Jacques CHIOZZI présente les points hippisme :

 Maisons-Laffitte accueille de plus en plus de chevaux de valeur. De son côté, le centre d'entrainement est reparti sur le plat. Une demande d'ouverture d'une piste droite en

7



herbe sur l'hippodrome pour les jeunes poulains par les entraîneurs a été lancée, avec entretien des pistes.

Le conseil souhaiterait savoir où en est la fermeture du cercle de la gloire entre la place Colbert et l'avenue d'Austerlitz validée par l'ASP et les services compétents de la mairie.

M. KOPELIANSKIS relancera ces questions en mairie.

Un point est fait sur les règles d'utilisation du Rond Boileau ; Jean-Jacques CHIOZZI nous fait part du courrier qui sera envoyé au président du Jumping.

VI. URBANISME

RAS

VII. VOIRIE ET CIRCULATION - Jean-Luc POTTIER

Jean-Luc POTTIER présente les points voirie et circulation :

Vélo rue Albine: la demande en mairie de création d'un axe « vélo rue » avenue Albine, semble être validée en mairie.

Fast 5000:

Cet évènement sportif d'athlétisme se tiendra samedi 6 juillet de 12h00 à 23h au Parc des Sports et se déroulera sous contrôle signalétique, visuel et auditif. De nombreux athlètes olympiques y concourrerons.

VIF V4:

L'ASP reste favorable au VIF V4. Seul le trajet de la piste cyclable sur les avenues Contat et Lafontaine reste sous réserve, le manque de place pour une piste bidirectionnelle s'avérant être le point bloquant.

François LEJEALLE souligne que sur ce point la solution du passage par l'hippodrome a déjà été évoquée avec le maire.

Suite à la dernière réunion avec Mme COUTARD, l'ASP souhaiterait s'assurer que ces réserves ont bien été retenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.